

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 30 Janvier 2020

Date de convocation : 23 janvier 2020

Aujourd'hui trente janvier deux mille vingt,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de Mme Marie-Claude SIMONET, Première Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Jean-Marc DELORME – M. Jean-Luc HAMON – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) – M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – Mme Béatrice COSTE – M. Patrick CREVEL – Melle Françoise JEAN-PIERRE – M. Philippe LAULHE – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – Mme Chantal ROVARC'H – Mme Marie-Madeleine THOMAS – M. Philippe BOUILLON – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Eric FOUCHER – Mme Nelly RAFFIN – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Cédric CAHU – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Nathalie LAFONT (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**).

Absents excusés : Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) – M. Jean-Marie SERONIE (**Bayeux**).

Absents : Mme Christine DELECROIX – M. Serge MICHELINI – Mme Michèle MOUCHEL – M. Justin BRIANE – M. Jacques LECHEVALLIER – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**).

Secrétaire de séance : Mme Yvette JEANNE

Secrétaires auxiliaires : M. Erwan GOUEDARD et M. Didier COENE

Le compte rendu du conseil du 19 décembre 2019 a été adopté.

B

N° 01

OBJET : Installation d'un nouveau membre du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte :

- **De l'installation de Monsieur Jacques LECHEVALLIER** au sein du Conseil Communautaire.

N° 02

OBJET : Travaux et Lutte contre les Inondations – Convention d'application 2020-2021 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Ouest pour la mise en œuvre de l'action « restauration des mares ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention d'application annuelle 2020-2021 avec le Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest, jointe en annexe ;
- **De dire** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget **2020** au compte **2314/833 TTU** et dans le Programme pluriannuel d'investissement à la **fiche action 20AME08 et le seront pour le budget 2020** ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 03

OBJET : Travaux – Aire d'Accueil des Gens du Voyage : Modification du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Travaux – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le lancement des projets cités ci-dessus ;
- **D'inscrire** sur le budget prévisionnel les crédits afférents ;
- **D'approuver** les plans de financement tels que présentés dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les demandes de subventions au titre de la DETR et/ou de la DSIL.

N° 05

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Rétrocession à Bayeux Intercom d'ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie concernant le lotissement « Saint-Martin » à Subles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie du lotissement « Saint-Martin » dans le domaine public de la commune de Subles conformément aux dispositions figurant dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié à intervenir.

N° 06

OBJET : Assainissement – Convention cadre de dépotage et de traitement des matières de vidange à l'unité de traitement des eaux usées de l'agglomération bayeusaine Eldorad'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention cadre de dépotage et de traitement des matières de vidange à l'unité de traitement des eaux usées de l'agglomération bayeusaine Eldorad'eau, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions à intervenir avec les vidangeurs.

N° 07

OBJET : Environnement – Modification statutaire de COLLECTEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la modification des statuts de Collectea dans les conditions précitées (voir pièce jointe en annexe)
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 08

OBJET : Environnement – Modification statutaire du SEROC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la modification statutaire portant sur la suppression de l'annexe 1 listant les membres du SEROC et l'intégration de la liste des adhérents telle que rappelée ci-dessus dans l'article 1 des statuts ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 09

OBJET : Environnement – Transfert de compétence – Plan Climat Air Energie Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. Gilles ISABELLE et Mme Nelly RAFFIN s'étant abstenus, **décide** :

- **D'autoriser** le transfert de compétence Suivi et Mise en œuvre du PCAET à Bessin Urbanisme ;
- **De dire** que la Communauté de communes restera maître d'ouvrage des actions prévues au PCAET qu'elle porte vis-à-vis de ses compétences et de son patrimoine ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

OBJET : Développement Economique – Vente du lot n° 3 sur le parc d'activité de Nonant au profit de la SCI OFPJ LOISON portée par la société POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE JL LOISON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n° 3 porté au cadastre sous le n° 92 de la section ZO d'une surface de 2 841 m² situé dans le parc d'activité de Nonant au profit de la SCI OFPJ LOISON ou de toute société qui se substituerait, au prix de 25 € HT le m² ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la promesse de vente et l'acte à intervenir, lesquels seront reçus par Maître LATRUBESSE, notaire à Bayeux.

N° 11

OBJET : Administration Générale – Création d'un service commun Direction des Ressources Humaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Madame Yvette JEANNE, Messieurs Michel LETOUZEY, Claude LEMIERE, Gilles ISABELLE, Gilbert MICHEL et Gérard MANACH ayant voté contre et M. Jacky FAUVEL s'étant abstenu, **décide** :

- **De valider** le principe de création d'un service commun « Direction des Ressources Humaines » entre la Ville de Bayeux et la Communauté de communes Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention portant création du service qui est jointe en annexe.

N° 12

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de postes tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 13

OBJET : Ressources Humaines – Frais de déplacement : indemnité de repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'application du forfait de remboursement des frais de repas dans les conditions énoncées dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

✍

N° 14

OBJET : Administration Générale – Subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement d'une subvention complémentaire de 1 650 € au Comité des Œuvres Sociales.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 15

OBJET : Administration Générale – Avenant à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n° 2 à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 16

OBJET : Administration Générale – Attribution du marché relatif à la fourniture et livraison du fioul domestique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accepter** l'offre de BOLLORE ENERGY conformément au corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les pièces du marché.

N° 17

OBJET : Finances – Vote des taux de fiscalité directe 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le taux de CFE de 22,82 % tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'approuver** le taux de taxe d'habitation de 6,99 %, de la taxe sur le foncier bâti de 1,70 % et sur le non bâti de 1,48 %, tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 18

OBJET : Finances – Budgets primitifs 2020.

Monsieur Loïc JAMIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le budget primitif 2020 de chacun des budgets de la communauté de communes de Bayeux Intercom, tels que présentés dans l'annexe jointe et dans les documents budgétaires ;
- **De voter** les deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe jointe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

N° 19

OBJET : Finances – Modification de la clef de répartition liée aux transferts de charges entre le budget principal de Bayeux Intercom et ses budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De retenir** pour cet agent un taux égal à 0% sur le budget principal ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 20

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Déclaration préalable à l'édification des clôtures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la décision de soumettre les clôtures à déclaration sur le territoire de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 21

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et abrogation des 7 cartes communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Droit de préemption urbain instauration, répartition et délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'instaurer** le droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal tel que présenté ci-avant ;
- **D'approuver** la répartition de compétence entre les communes et Bayeux Intercom concernant le DPU ;
- **De déléguer** aux communes, la compétence en matière de DPU pour tout ce qui ne relève pas des zone UE ou AUE ;
- **De déléguer** au Président en vertu des règles prévues par le CGCT, la décision de mise en œuvre du DPU relevant de la compétence intercommunale

N° 23

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le Règlement Local de Publicité Intercommunal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 24

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Convention d'Utilité Sociale (CUS) Partelios Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la Convention d'Utilité Sociale avec Partelios Habitat;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 25

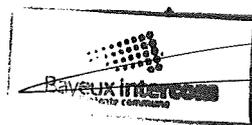
OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Convention de partenariat relative à l'animation INFO>ÉNERGIE sur le territoire de Bayeux Intercom.

A la suite de cette présentation, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** la mise en place des permanences de l'Espace Info Energie au siège de Bayeux Intercom ;
- **D'approuver** le versement d'une subvention de 1 000 € à Biomasse Normandie au titre de l'année 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention jointe à intervenir avec Biomasse Normandie.

Bayeux, le 6 février 2020

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT